

Septembre 2025

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (médias, institutions nationales et internationales, think tanks, fondations, instituts de recherche, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

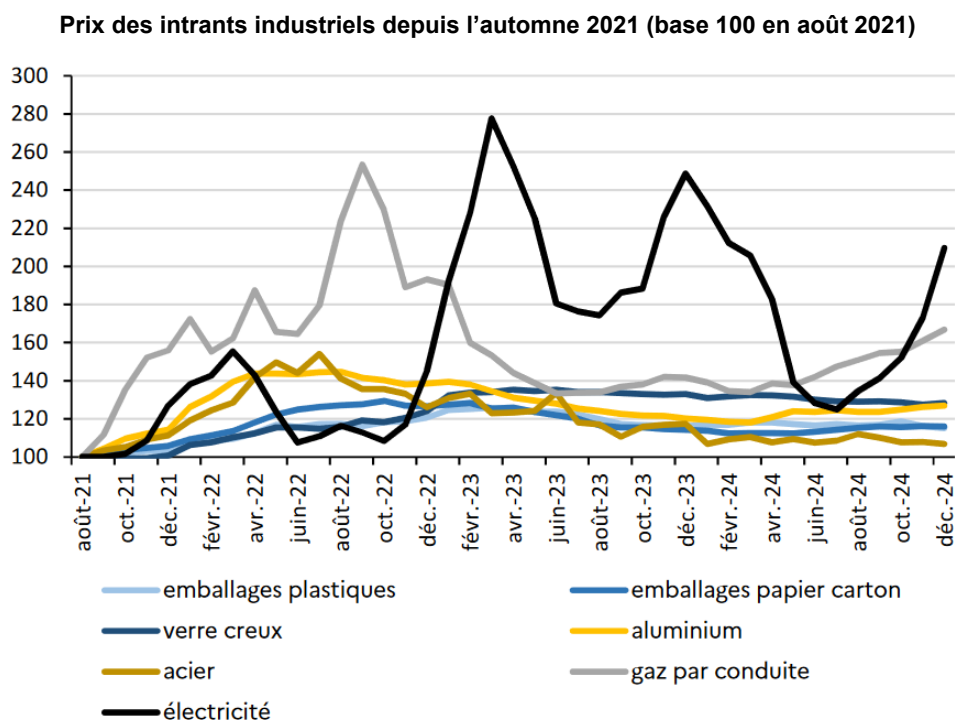
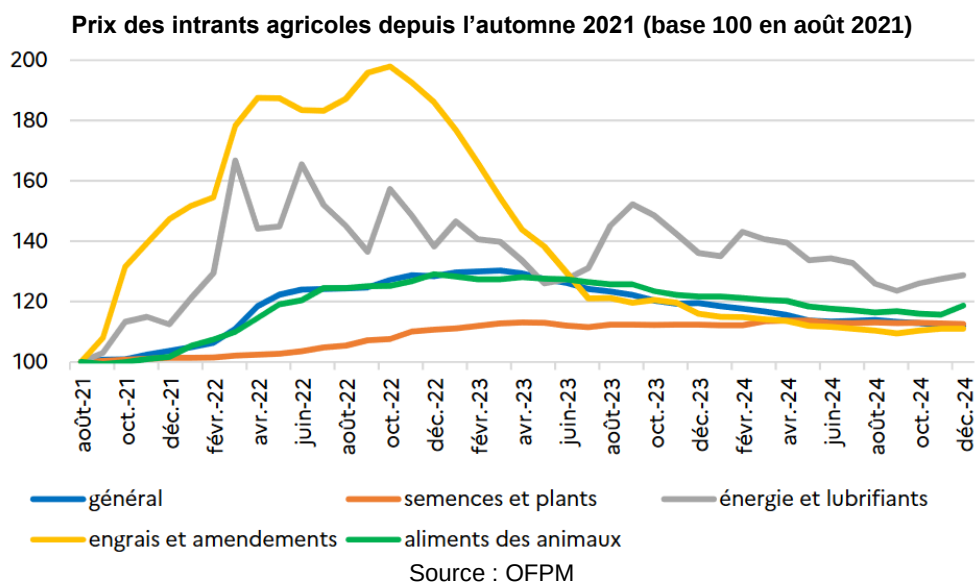
Karine Belna (cheffe du bureau de la veille), **Diane Bigot** (chargée de mission veille éditoriale)
Centre d'études et de prospective

SOMMAIRE

FOCUS : FORMATION DES PRIX, CONCURRENCE ET COMMERCIALISATION.....	2
SOUTIENS À L'AGRICULTURE	3
FILIÈRES	7
SYSTÈMES ALIMENTAIRES.....	8
ONE HEALTH - UNE SEULE SANTÉ	11
AGROFORESTERIE	12
CLIMAT	13
TRAVAIL	16
PORTRAIT	18
BRÈVES.....	19
ÉVÈNEMENTS.....	29

FOCUS : FORMATION DES PRIX, CONCURRENCE ET COMMERCIALISATION

Le [rapport annuel](#) de l'Observatoire de la formation des prix et des marges alimentaires (OFPM) a été publié en juillet 2025 et [présenté en conférence de presse](#). Ce sont désormais 10 filières et 33 produits de grande consommation qui sont étudiés, sous l'angle de la formation et de la transmission des prix (voir un [précédent billet](#)). Cette année, l'OFPM a de plus développé des travaux spécifiques sur la période d'inflation 2021-2024 (incluant les prix des intrants industriels et agricoles : voir figures) et sur ses impacts sur la consommation alimentaire.



Cet épisode d'inflation brusque, amorcé par la reprise de la consommation après la crise de la covid-19, et renforcé par l'invasion de l'Ukraine, a remis en évidence l'instabilité des prix alimentaires et suscité de nouveaux travaux de recherche. En juillet 2025, *Nature Communications* a publié un [article](#) relatif aux prévisions des prix alimentaires durant les périodes de volatilité. Les chercheurs y proposent une méthode de modélisation « adaptative » incorporant des variables exogènes macroéconomiques, qui permettrait de tenir compte des premiers signaux d'inflation et, ainsi, d'améliorer les prévisions.

D'autres travaux récents étudient la formation des prix sous l'angle de la concurrence. En juin 2025, *Food Policy* a consacré un [article](#) à la concentration des entreprises et à l'influence que cela leur confère dans les systèmes alimentaires. Leur pouvoir de marché permet de peser à la fois sur les prix d'achat, de vente, et sur les salaires. Au-delà, leur puissance façonne les caractéristiques matérielles des systèmes alimentaires, en influençant les technologies de production, les conditions de travail et l'offre de produits. Un autre [article](#), de juillet 2025, publié par l'*American Journal of Agricultural Economics*, se focalise sur le marché du bœuf aux États-Unis. Les chercheurs y analysent les prix payés aux éleveurs de bovins en 2022. Ils montrent que les variations observées s'expliquent en premier lieu par la localisation géographique (54 %), et que la contractualisation est le second facteur explicatif (40 %).

Les contrats dans les filières agricoles sont justement l'objet d'un [ouvrage](#) paru en mai 2025, combinant des approches en économie, droit et sociologie. La première partie détaille les cadres d'analyse de ces contrats, dans les trois disciplines, en prenant en compte la multiplicité de leurs fonctions. Des exemples concrets sont ensuite présentés, qui illustrent notamment le développement de la contractualisation dans les filières d'élevage en France, son rôle dans le secteur laitier en lien avec la suppression des quotas, et la façon dont elle structure les filières de grandes cultures ayant des stratégies de différenciation.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

SOUTIENS À L'AGRICULTURE

Aides de la PAC, modes de production et orientations agricoles

Une note de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, publiée en juin 2025, examine le lien entre les montants des aides de la politique agricole commune (PAC) et l'intensité du mode de production au sein des exploitations agricoles de l'Union européenne. Cette intensité est calculée en combinant différents facteurs, comme le niveau des consommations intermédiaires rapporté à la surface ou à l'unité de gros bétail (UGB), la diversité des assolements, la part des surfaces en prairie, etc. Les données du Réseau d'information comptable agricole (Rica) sont utilisées, sur la période 2004-2022, et 4 orientations technico-économiques (Otex) sont étudiées : céréales, oléagineux et protéagineux (COP), élevage laitier, élevage bovin viande et exploitations mixtes (polyculture et élevage).

Les résultats confirment que les montants d'aides rapportés à l'hectare ont initialement favorisé les exploitations les plus intensives. Cependant, la convergence interne des paiements directs et la montée en puissance du soutien au développement rural (2^e pilier de la PAC) ont progressivement inversé cette tendance. Même si les montants des aides du premier pilier restent plus élevés pour les exploitations intensives, quelle que soit leur orientation, les aides au développement rural génèrent un soutien global supérieur pour les exploitations plus extensives (figure), sauf pour celles spécialisées en bovin viande.

The chart displays agricultural support in EUR/ha from 2004 to 2022. The Y-axis ranges from 0 to 500 EUR/ha. The X-axis shows years from 2004 to 2022. For each year, there are four bars representing different intensity levels: High-intensity, Low-intensity, High-intensity, and Low-intensity. Each bar is stacked with two components: Direct payments (yellow) and Rural development support excluding investments (green). A red vertical line is drawn between 2006 and 2007, and another between 2013 and 2014.

Year	Intensity	Direct payments (EUR/ha)	Rural development support excluding investments (EUR/ha)	Total (EUR/ha)
2004	High-intensity	290	60	350
2004	Low-intensity	160	120	280
2005	High-intensity	330	70	400
2005	Low-intensity	190	130	320
2006	High-intensity	390	80	470
2006	Low-intensity	230	140	370
2007	High-intensity	340	70	410
2007	Low-intensity	220	130	350
2008	High-intensity	340	70	410
2008	Low-intensity	210	130	340
2009	High-intensity	340	70	410
2009	Low-intensity	220	130	350
2010	High-intensity	360	70	430
2010	Low-intensity	240	140	380
2011	High-intensity	360	70	430
2011	Low-intensity	240	140	380
2012	High-intensity	340	70	410
2012	Low-intensity	240	150	390
2013	High-intensity	320	70	390
2013	Low-intensity	240	140	380
2014	High-intensity	320	70	390
2014	Low-intensity	240	140	380
2015	High-intensity	340	60	400
2015	Low-intensity	260	140	400
2016	High-intensity	350	70	420
2016	Low-intensity	280	150	430
2017	High-intensity	350	70	420
2017	Low-intensity	280	150	430
2018	High-intensity	340	70	410
2018	Low-intensity	280	150	430
2019	High-intensity	330	70	400
2019	Low-intensity	290	160	450
2020	High-intensity	330	70	400
2020	Low-intensity	280	160	440
2021	High-intensity	330	70	400
2021	Low-intensity	280	160	440
2022	High-intensity	320	80	400
2022	Low-intensity	290	170	460

Lecture : les traits verticaux rouges délimitent les trois périodes de programmation de la PAC couvertes par l'analyse : 2004-2006, 2007-2013 et 2014-2022. Pour chaque année, deux histogrammes sont présentés. Le premier (plus foncé) concerne les exploitations à forte intensité. Le second (plus clair) concerne les exploitations à faible intensité.

En élevage bovin, si on rapporte les paiements à l'UGB et non plus à l'hectare, on observe que les exploitations les plus extensives reçoivent un montant d'aides croissant sur la période étudiée. Depuis 2015, il est supérieur de 70 à 85 % à celui des exploitations intensives, aussi bien pour les paiements directs que pour le soutien au développement rural. Cette différence s'explique en partie par un chargement plus faible dans les exploitations extensives (0,68 UGB/ha en 2022) que dans les exploitations intensives (1,12 UGB/ha en 2022) (figure).

The chart displays the composition of EU agricultural expenditure from 2004 to 2022. The Y-axis represents expenditure in EUR/LU, ranging from 0 to 500. The X-axis shows the years from 2004 to 2022. The legend indicates two categories: 'Direct payments' (yellow) and 'Rural development support excluding investments' (green). The total expenditure shows a general upward trend, with a significant increase in 2022. A red vertical line is drawn at 2007.

Year	Direct payments (EUR/LU)	Rural development support excluding investments (EUR/LU)	Total (EUR/LU)
2004	175	40	215
2005	215	65	280
2006	215	45	260
2007	255	55	310
2008	235	35	270
2009	220	35	255
2010	225	40	265
2011	230	40	270
2012	205	45	250
2013	195	40	235
2014	195	40	235
2015	200	40	240
2016	200	40	240
2017	200	40	240
2018	200	40	240
2019	190	40	230
2020	190	40	230
2021	190	40	230
2022	190	40	230

Lecture : les traits verticaux rouges délimitent les trois périodes de programmation de la PAC couvertes par l'analyse : 2004-2006, 2007-2013 et 2014-2022. Pour chaque année, deux histogrammes sont présentés. Le premier (plus foncé) concerne les exploitations à forte intensité. Le second (plus clair) concerne les exploitations à faible intensité.

La dernière partie de l'étude détaille les résultats pour les exploitations laitières de quatre États membres (Allemagne, France, Italie et Pologne). Elle rappelle qu'en France et en Italie, lors de la réforme de 2013, les aides découplées ont été calculées à partir des références historiques, ce qui a favorisé les exploitations les plus intensives.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : Commission européenne

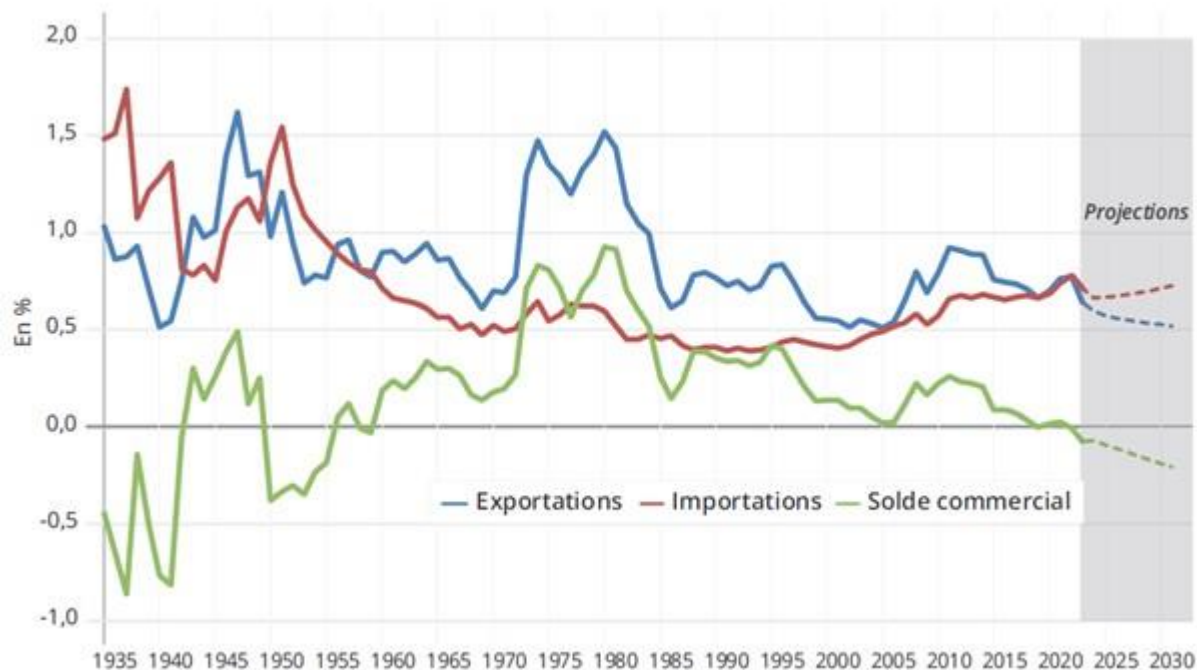
https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/c87ac1f4-963c-4bb1-b204-69e99886700b_en?filename=analytical-brief-8-payments-intensity_en.pdf

La singularité des États-Unis à l'OMC : analyse des soutiens agricoles

L'article d'A. Kirsch et T. Pouch, publié en juin 2025 dans la *Revue de l'Observatoire français des conjonctures économiques* (OFCE), analyse la position des États-Unis à l'OMC depuis les années 2000. La réflexion se place dans le contexte de leur rivalité commerciale avec l'Union européenne (UE), leader des exportations agricoles et alimentaires depuis le tournant du XXI^e siècle.

L'article éclaire, dans un premier temps, le déclin progressif de la compétitivité agricole américaine sur les marchés internationaux, illustré par le recul de son excédent commercial agroalimentaire (figure). Cette baisse devrait se poursuivre d'ici 2032.

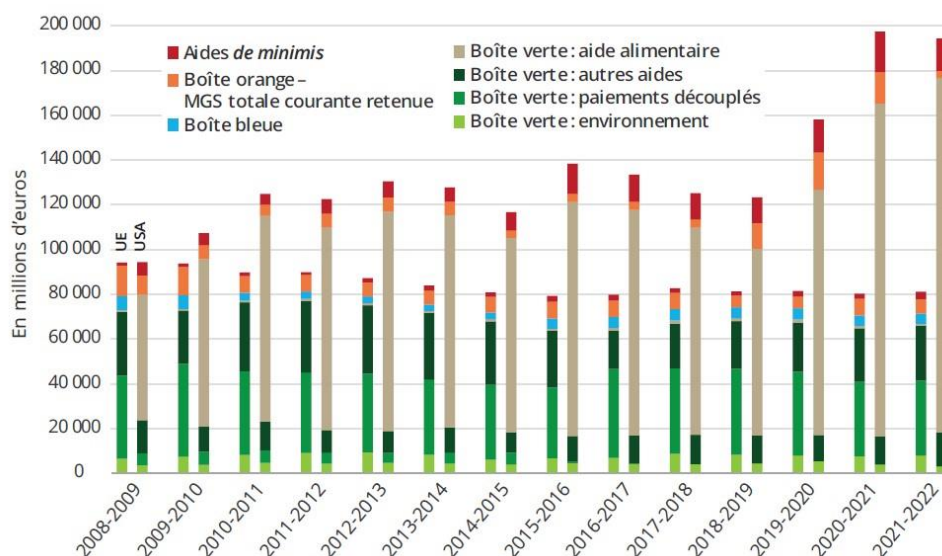
Commerce extérieur agroalimentaire des États-Unis (en % du PIB) : tendances et projections



Source : *Revue de l'OFCE*, d'après des données du service de recherche économique du ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA-ERS)

Pour ralentir ce déclassement, Washington a cherché à contourner certaines règles de l'OMC. Cela lui a permis de renforcer considérablement ses soutiens à l'agriculture, qui dépassent désormais largement ceux de l'UE. Cette dernière a quant à elle accepté de réduire ses aides, notamment en réponse à la demande des pays émergents (figure).

Évolution comparée de l'ensemble des aides au secteur agricole pour l'UE et les États-Unis



Source : *Revue de l'OFCE*, d'après des données OMC

Lecture : les boîtes orange, bleue et verte de l'OMC regroupent les subventions agricoles selon leur degré de distorsion sur le commerce international. Les aides de la boîte verte, indépendantes de la production, ne sont pas limitées. Celles de la boîte bleue sont des soutiens limités à la production et autorisées sous conditions. Celles de la boîte orange, combinant soutien aux prix et à la production, sont limitées et plafonnées. Depuis les années 2020, l'aide alimentaire classée en boîte verte et les aides *de minimis* (non comptabilisées en boîte orange) ont fortement augmenté pour les États-Unis.

L'étude détaille comment, entre 2010 et 2021, les États-Unis ont triplé leur soutien à l'agriculture tout en respectant formellement les plafonds de l'OMC. Ils ont intensément recouru aux aides *de minimis* (montants minimaux de soutien à un produit donné tolérés par l'OMC, bien que distorsifs), en n'excédant pas le seuil de 5 % de la valeur du produit, seuil au-delà duquel les aides sont enregistrées en boîte orange. En outre, l'aide alimentaire interne, comptabilisée en boîte verte (et donc non limitée), constitue une stratégie de soutien direct déguisé. Elle favorise en effet les producteurs américains *via* les coupons alimentaires (*food stamps*), qui ciblent en partie les produits frais locaux ou les achats directs aux agriculteurs. Les États-Unis entravent par ailleurs le renouvellement des juges de l'organe de règlement des différends de l'OMC, ce qui paralyse son fonctionnement.

Enfin, les auteurs expliquent combien les réponses des partenaires commerciaux des États-Unis restent très limitées, ceci alors que la conflictualité s'intensifie sous la nouvelle présidence Trump. Ils soulignent les défaillances et les défis à venir pour le futur de la gouvernance commerciale mondiale.

Delphine Acloque, Centre d'études et de prospective

Source : *Revue de l'OFCE*

<https://doi.org/10.3917/reof.188.0069>

Marché du lait : renforcement du rôle des transformateurs depuis la sortie des quotas



Numéro de revue

Le travail entrepreneurial (1/2)

Revue Française de Socio-Économie

2025/1 n° 34

La Découverte

290 pages

Mis en ligne en juin 2025, un article de S. Billows (INRAE), dans la *Revue française de socio-économie*, analyse l'évolution des rapports de pouvoir dans la filière laitière, à partir d'une enquête en Normandie. Il s'appuie sur les archives de deux entreprises de collecte-transformation, et sur des entretiens avec leurs dirigeants et les éleveurs adhérents.

Depuis 1992, la politique agricole commune a progressivement dérégulé les marchés, d'abord en réduisant le soutien public aux prix, puis en supprimant les quotas (2015). Cette évolution a mis fin à une période d'« industrialisation négociée ». Les deux coopératives jouaient alors un rôle de relais des incitations publiques, visant l'augmentation des volumes, mais les producteurs pesaient dans les arbitrages *via* les organisations interprofessionnelles et syndicales.

Au moment de l'ouverture des marchés, ces entreprises ont adapté leur positionnement pour devenir de véritables intermédiaires entre l'offre et la demande. La première coopérative s'est tournée résolument vers l'exportation et la course aux volumes, incitant ses adhérents à intensifier leurs systèmes d'élevage et à s'agrandir afin d'alimenter en continu ses usines. Cette stratégie prolongeait, sans rupture, la trajectoire de modernisation initiée dans les années 1960 (qualité standard, compétition par les prix). La seconde coopérative a, elle, misé sur la différenciation et la montée en gamme (lait bio, AOP), en incitant ses membres à maintenir des pratiques plus herbagères (démarches agroécologiques). Cette orientation s'est accompagnée d'autres contraintes : traçabilité renforcée, investissements spécifiques, etc. Elle a dirigé les exploitations vers un modèle où la compétitivité repose sur des signes de qualité.

Dans le cas des coopératives, les producteurs sont à la fois fournisseurs et propriétaires de l'outil de transformation. Mais le pouvoir de décision est en pratique exercé par les directions, guidées par des impératifs industriels. Plus largement, S. Billows montre que la libéralisation, souvent présentée comme une « reprise en main » de la mise en marché par les producteurs, a consolidé l'influence des transformateurs – qu'il s'agisse de coopératives ou de sociétés. Leur emprise s'appuie sur divers dispositifs : contrats de livraison, primes (par exemple, pour encourager le pâturage et le recours à la race locale), cahiers des charges, qui encadrent les débouchés de la filière. L'auteur y voit une nouvelle étape du processus d'industrialisation, qui conditionne les choix des exploitants et redéfinit les modèles technico-économiques des fermes laitières.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : *Revue française de socio-économie*

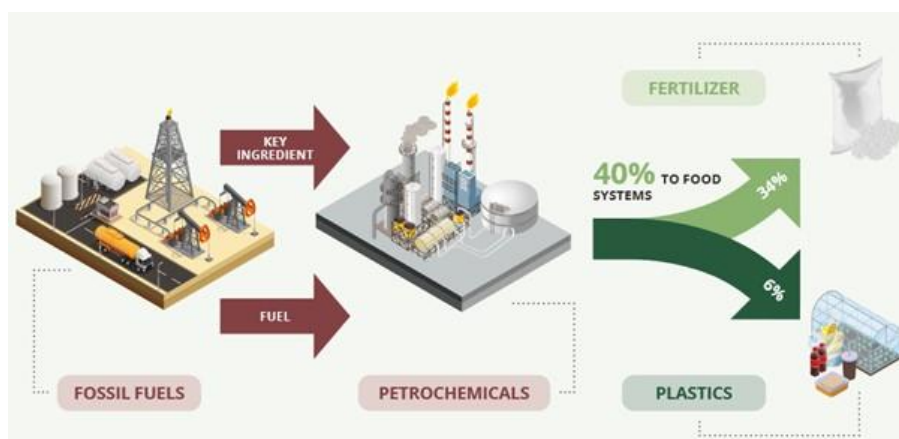
<https://doi.org/10.3917/rfse.034.0169>

SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Dépendance des systèmes alimentaires aux énergies fossiles

En juin 2025, le Panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES Food) a publié [un rapport](#) sur la dépendance des systèmes agricoles et alimentaires aux énergies fossiles. À l'échelle mondiale, 15 % des énergies fossiles consommées leur seraient destinés et 40 % des produits pétrochimiques. La dépendance du secteur agricole à ce type d'énergie serait principalement imputable aux engrais d'origine fossile et aux emballages plastiques (figure).

Principales utilisations de produits pétrochimiques par les systèmes agricoles et alimentaires

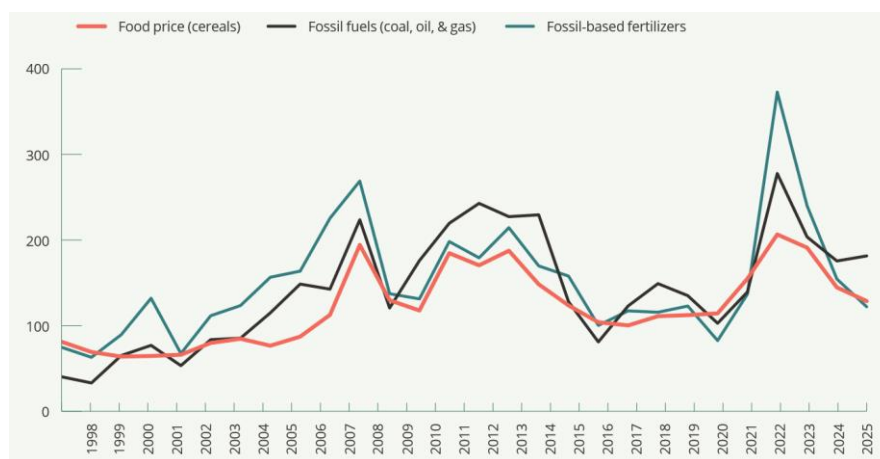


Source : IPES Food

Un tiers de l'ensemble des produits pétrochimiques utilisés à l'échelle mondiale sert à produire des engrais azotés de synthèse. Ceci en fait le principal poste de consommation d'énergies fossiles du secteur agricole, lequel devrait croître de 50 % d'ici 2050.

La quasi-totalité des engrais et des pesticides employés en agriculture étant dérivés d'énergies carbonées, l'agriculture est particulièrement vulnérable aux variations de prix du pétrole et du gaz. Celles-ci se répercutent sur le prix des engrais et sur la production alimentaire (figure).

Variations des prix alimentaires et des engrais en lien avec ceux des énergies fossiles



Source : IPES Food

L'aval des chaînes de valeur représente 42 % de l'utilisation d'énergies fossiles des systèmes alimentaires, principalement liée aux processus de production et de transformation (réfrigération, stérilisation, cuissons, etc.). Les aliments ultra-transformés sont les plus énergivores, en raison des multiples processus industriels que leur fabrication implique. Les emballages alimentaires représentent 10 % de la production globale de plastique. Le transport n'est responsable que de 4,8 % des émissions de gaz à effet de serre des systèmes alimentaires.

Discutant les solutions pour réduire cette dépendance aux énergies fossiles, les auteurs soulignent que certaines technologies sont coûteuses et énergivores, alors que leur efficacité n'est pas toujours avérée. Par exemple, compter sur les engrais « bas carbone » (produits à base d'ammoniac bleu ou vert) risque de repousser l'adoption de modes de production agroécologiques, alors que 99 % de l'ammoniac est encore d'origine fossile en 2025.

De même, la numérisation de l'agriculture (ex. technologies d'autoguidage, de précision) repose sur des technologies intensives en énergies, plus ou moins carbonées, et elle ne réduit pas toujours l'utilisation d'engrais et de pesticides. Les auteurs recommandent plutôt le déploiement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, en parallèle de la transition vers des modes de production agricole et de consommation moins énergivores.

Marie Martinez, Centre d'études et de prospective

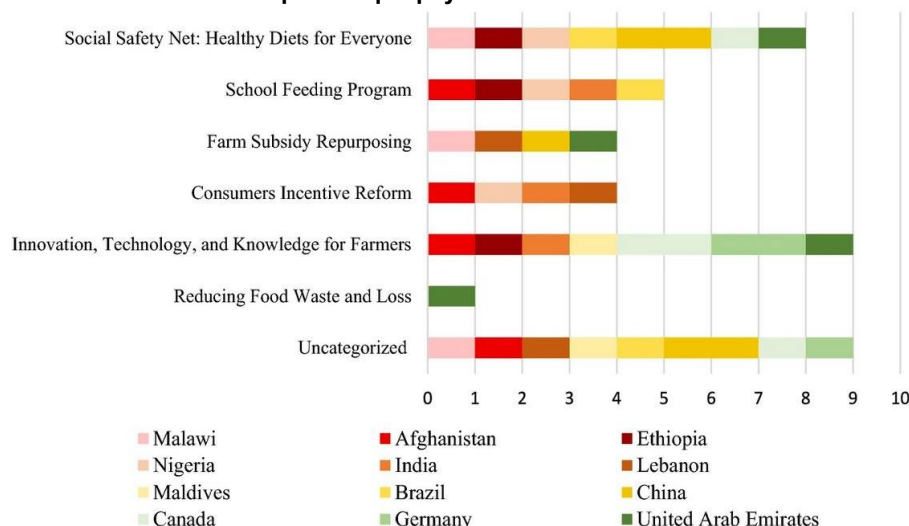
Source : IPES Food

<https://ipes-food.org/wp-content/uploads/2025/06/FuelToFork.pdf>

Lutte contre l'insécurité alimentaire : une progression encore lente dans la plupart des pays

Un article paru dans la revue *Discover Sustainability*, en juillet 2025, compare les stratégies de sécurité alimentaire de douze pays pour répondre à l'objectif de développement durable (ODD) n°2 (« faim zéro »). Ils sont répartis en quatre groupes en fonction de leur revenu national brut par habitant : faible, moyen inférieur, moyen supérieur, élevé. L'analyse prend en compte les trois piliers du développement durable (économique, social, environnemental), incarnés par six critères relatifs à la transition alimentaire : innovation, technologies et transfert de connaissances ; protection sociale et régimes alimentaires sains ; réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ; réaffectation des subventions agricoles ; modifications du comportement des consommateurs ; programmes d'alimentation scolaire (figure).

Tableau des actions menées par chaque pays de l'étude selon les six critères sélectionnés



Source : *Discover Sustainability*

Lecture : les boîtes de couleur représentent les actions mises en œuvre par les pays, selon six catégories, en date de mars 2023. Dans la légende, chaque ligne correspond à une catégorie de pays, du plus faible revenu national brut par habitant au plus élevé.

Malgré de grandes disparités en matière de développement économique et de gouvernance, il ressort que la plupart des pays (10 sur 12) sont en retard par rapport aux cibles qu'ils s'étaient fixées. Les progrès ne sont donc pas proportionnels à la richesse ou aux capacités nationales. Les pays à revenu national brut par habitant moyen ou élevé peuvent stagner, voire régresser, en raison de l'inertie politique, de la montée des inégalités ou de chocs externes. C'est le cas du Liban et du Brésil, dont les scores de performance décroissent.

Par ailleurs, des pays comme la Chine et l'Allemagne montrent des résultats encourageants, mais ils progressent encore trop lentement pour atteindre leurs objectifs respectifs. Les deux États ont mis en place des stratégies de durabilité multidimensionnelles et ont largement investi dans les technologies agricoles et la protection de l'environnement. Pour autant, des problèmes systémiques limitent leur progression : vieillissement de la population, régimes alimentaires peu durables, externalités environnementales, etc.

Ces résultats renforcent l'idée selon laquelle les mesures prises pour lutter contre l'insécurité alimentaire doivent s'accompagner de réformes structurelles plus globales. À ce titre, le [rapport Ceres2030](#) indique qu'environ 33 milliards de dollars d'investissements annuels supplémentaires seraient nécessaires pour éliminer la faim d'ici 2030. Au-delà du soutien aux exploitations agricoles, il s'agirait de financer la recherche agricole, la diffusion de technologies et les programmes de protection sociale, en particulier pour les populations vulnérables.

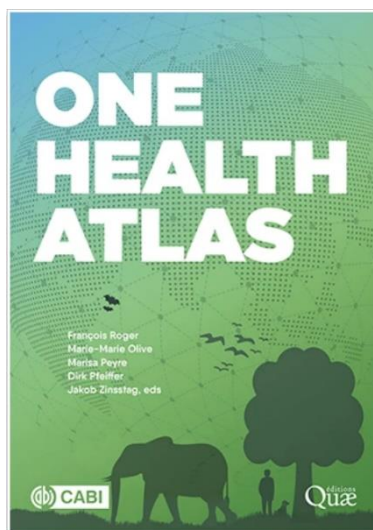
Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : *Discover Sustainability*

<https://doi.org/10.1007/s43621-025-01525-x>

ONE HEALTH - UNE SEULE SANTÉ

François Roger, Marie-Marie Olive, Marysa Peyre, et al., *One Health Atlas*, CABI et Éditions Quæ, 2025, 208 pages

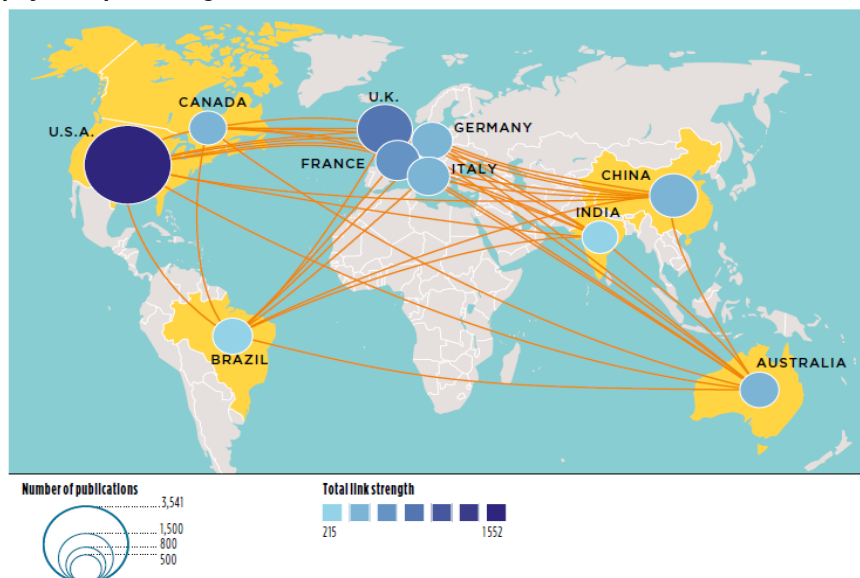


Cet atlas publié en juillet 2025 invite à mieux considérer les relations entre santés humaine, animale, végétale et environnementale. Rédigé par plus de 150 scientifiques, il explicite l'approche *One Health* (OH) à travers quatre chapitres constitués de fiches thématiques de deux pages (définitions, études de cas, etc.) référencées et illustrées. Le premier chapitre explique l'origine et l'histoire récente du concept de OH. Le deuxième explore ses applications pratiques, particulièrement en recherche, à travers des exemples de maladies animales. Il montre comment une agriculture préservant la santé environnementale améliore celle des humains, des animaux et des végétaux. Le chapitre suivant insiste sur l'importance de l'enseignement, de la mise en place de réseaux interdisciplinaires et d'une gouvernance holistique de la santé, afin de promouvoir les approches OH. Enfin, le dernier chapitre, de nature prospective, met en exergue des perspectives d'application du concept de OH et les obstacles à lever pour y arriver.

Une des premières contraintes est d'ordre financier. Il n'existe en effet que peu de fonds pérennes consacrés spécifiquement aux projets fondés sur l'approche OH, qui n'obtiennent souvent des financements qu'à l'occasion d'une crise. On pense par exemple ici, dans le contexte de la covid-19, aux recherches sur le passage à l'humain des maladies animales, nécessitant un réseau interdisciplinaire de chercheurs. Cependant, des fonds dédiés à OH et stables dans la durée ont émergé récemment. Le dispositif Facilité d'innovation sectorielle pour les organisations non gouvernementales consacré à des projets OH (FISONG-OH), créé en 2020 par l'Agence française de développement et doté de 2,5 millions d'euros, vise à financer des projets d'ONG. En outre, la difficulté à évaluer le retour sur investissement des fonds ciblés ne facilite pas la recherche d'investisseurs.

Le domaine de la recherche concernant OH comporte ses propres freins au développement de l'approche. Ainsi, une revue de la littérature portant sur 3 500 articles scientifiques révèle plusieurs angles morts. Par exemple, les publications relatives aux zoonoses et aux relations humain-animal mobilisent peu les sciences sociales (ex. pratiques culturelles favorisant la transmission de maladies) et abordent rarement les aspects environnementaux (ex. perte de biodiversité). En outre, les auteurs des études proviennent majoritairement de pays à revenus élevés et des BRICS (surtout Brésil, Inde et Chine), laissant peu de place aux chercheurs d'autres régions, comme l'Afrique (figure).

Les 10 pays les plus intégrés dans des réseaux de collaboration *One Health*, de 2003 à 2021



Source : Éditions Quæ

Lecture : la taille des disques indique le nombre de publications écrites par des auteurs du pays considéré. Leur couleur devient plus sombre quand les collaborations avec les autres pays s'intensifient. Les lignes indiquent les collaborations existantes.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : Éditions Quæ

<https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4027-2>

AGROFORESTERIE

Une analyse spatiale de l'agroforesterie dans l'Union européenne

Dans un article publié en juin 2025 dans la revue *Agricultural Systems*, des chercheurs espagnols s'intéressent à la répartition spatiale et aux dynamiques d'évolution des surfaces agroforestières au sein de l'Union européenne (UE).

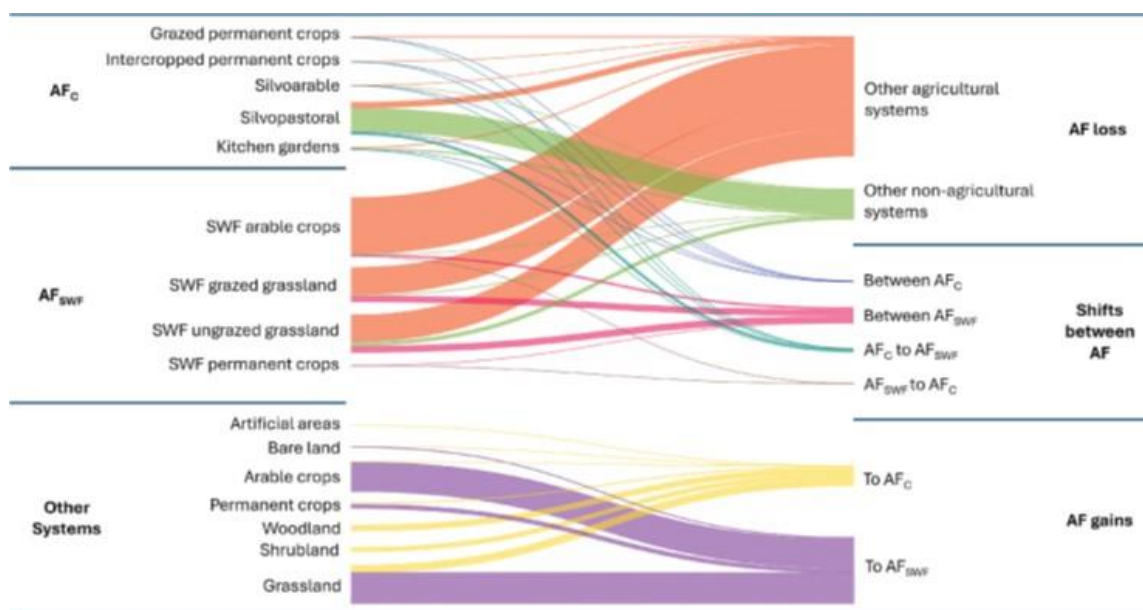
Pour ce faire, ils utilisent les données de l'enquête [Lucas](#) (*Land Use and Coverage Area Frame Survey*). Cette enquête documente la couverture du sol et son utilisation sur près d'un million de points répartis sur l'ensemble du territoire de l'UE, avec une maille d'échantillonnage de 2 km². Dans leur analyse, les chercheurs distinguent les surfaces agroforestières « communes » (combinaison au sein d'une même parcelle d'arbres et de cultures ou de pâturages) de celles associées à la présence en bordure de champs de petites formations ligneuses (haies, etc.). L'étendue des systèmes agroforestiers est obtenue en pondérant la superficie de chaque pays de l'UE par la proportion de surfaces agroforestières fournies par l'enquête. Pour l'étude des dynamiques d'évolution, les auteurs se sont focalisés sur un sous-ensemble de près de 100 000 points communs aux millésimes 2012, 2015 et 2022 de l'enquête.

Ces travaux montrent qu'en 2022, l'agroforesterie couvrait environ 410 000 km², soit 10 % de la superficie de l'UE et 25 % de sa surface agricole utilisée (SAU). Les surfaces avec présence de petites formations ligneuses en bordure de champs représentaient les deux tiers de cette superficie. L'Espagne et la France accueillaient respectivement 22 et 20 % de

l'ensemble des surfaces agroforestières européennes, principalement sous forme de prairies arborées et pâturées en Espagne ([Dehesa](#)), et de prairies bocagères en France.

Entre 2012 et 2022, les surfaces agroforestières ont diminué de 36 % dans l'UE, mais cette baisse ralentit depuis 2015. L'étude détaillée des tendances montre que la réduction des surfaces d'agroforesterie résulte principalement de la destruction du bocage (figure). Ces conversions représentent près des trois quarts des pertes totales de surfaces agroforestières, ce qui suggère que l'intensification des modes de production est l'un des principaux moteurs des évolutions observées.

Évolution des surfaces agroforestières entre 2012 et 2022



Source : *Agricultural Systems*

Lecture : la gauche du graphique présente la répartition, selon le mode de production (agroforestier ou non) des 100 000 points de l'enquête Lucas en 2012. La partie de droite montre vers quel mode ces mêmes 100 000 points ont évolué entre 2012 et 2022.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : *Agricultural Systems*

<https://doi.org/10.1016/j.agry.2025.104437>

CLIMAT

Le bilan carbone des secteurs agricole et forestier européens peut-il se rétablir ?

L'Agence européenne pour l'environnement a publié, en juin 2025, un rapport qui évalue les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre (GES), dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Le rapport explore les méthodes et leviers disponibles pour améliorer le bilan carbone de ce secteur. Il présente et utilise différents jeux de données géospatiales et des projections pour quantifier les émissions.

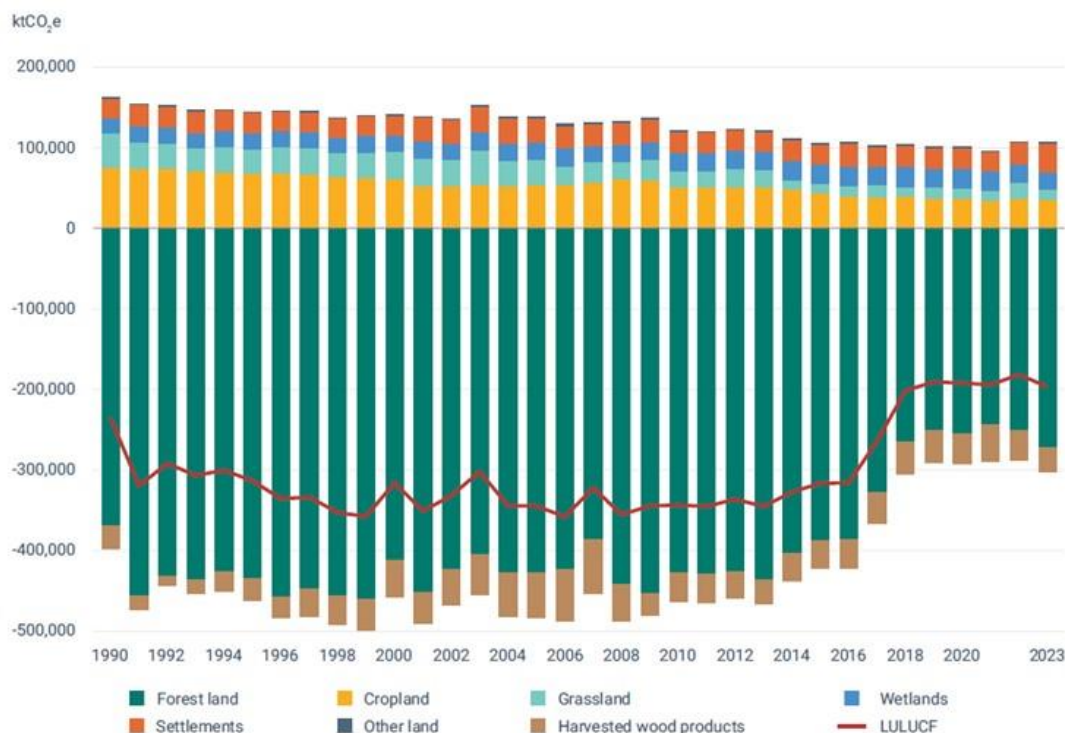
Le secteur UTCATF est le seul capable d'absorber du carbone à grande échelle. En 2023, il a constitué un puits compensant environ 6 % des émissions brutes de GES de l'Union

européenne (UE). Néanmoins, entre 2014 et 2023, sa capacité d'absorption des GES a diminué de 30 % par rapport à la décennie précédente (figure). Ce déclin, multifactoriel, est particulièrement lié au secteur forestier : peuplements forestiers plus vieux qui absorbent le carbone à un rythme plus lent, augmentation des récoltes de bois, accélération de la décomposition du carbone due au changement climatique, perturbations naturelles (incendies, sécheresses, ravageurs), etc.

Les terres cultivées sont les principales sources nettes d'émissions de GES du secteur UTCATF, notamment en raison du drainage des sols organiques (ex. tourbières) et de l'artificialisation de terres riches en carbone. Les projections actuelles indiquent que l'objectif de l'UE en matière d'absorptions UTCATF, pour 2030 (-310 MtCO₂e), risque fortement de ne pas être atteint.

Évolution des émissions et des absorptions de carbone dans le secteur UTCATF (LULUCF) européen

Source : Agence européenne pour l'environnement



L'amélioration du bilan carbone du secteur passe par la protection des stocks de carbone et par la hausse des absorptions. Les leviers disponibles sont nombreux : gestion forestière durable, utilisation de la biomasse comme matériau de construction, réhumidification des tourbières, prévention de l'artificialisation des sols, etc. Ces mesures augmentent par ailleurs la résilience des écosystèmes.

Les auteurs insistent sur l'importance de disposer de données et de méthodes fiables pour estimer les stocks et les émissions de carbone dans le secteur UTCATF, notamment en forêt. Pour cela, les données géospatiales, la télédétection et la modélisation sont essentielles. Des données de meilleure qualité permettront de mieux suivre la progression vers les objectifs climatiques pour le secteur, tels que ceux fixés par la loi européenne sur le climat, notamment la version révisée du règlement sur le secteur UTCATF.

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : Agence européenne pour l'environnement

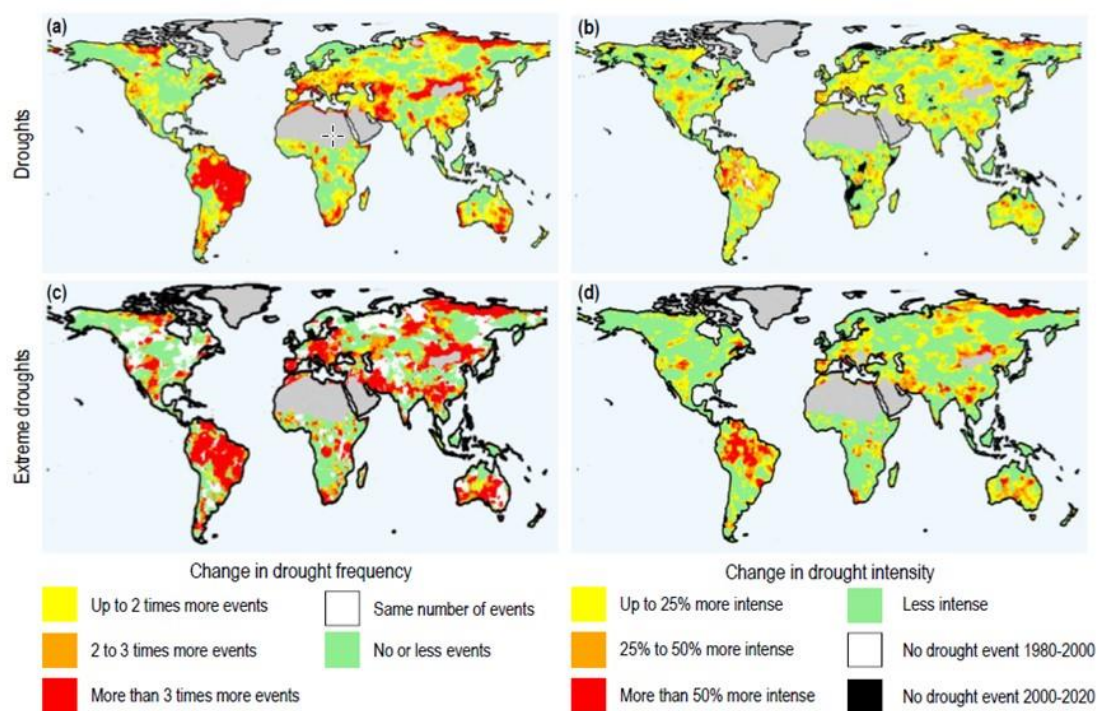
<https://www.eea.europa.eu/en/analysis/publications/enhancing-europes-land-carbon-sink>

Rapport de l'OCDE sur les sécheresses à l'échelle mondiale

En juin 2025, l'OCDE a publié un rapport sur les perspectives mondiales en matière de sécheresses, à partir d'une revue de littérature et des expériences de pays membres.

Le premier chapitre présente l'évolution de ces événements climatiques extrêmes et des projections selon différents scénarios de réchauffement. Trois types de sécheresses sont définis : météorologique (période prolongée de faibles précipitations), agricole (déficit d'humidité des sols), hydrologique (niveaux des masses d'eau inférieurs à la moyenne, sur la durée). Le rapport rappelle ensuite que la fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté sur tous les continents depuis le début du XXI^e siècle (figure).

Évolution de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, entre les périodes 1950-2000 et 2000-2020



Source : OCDE

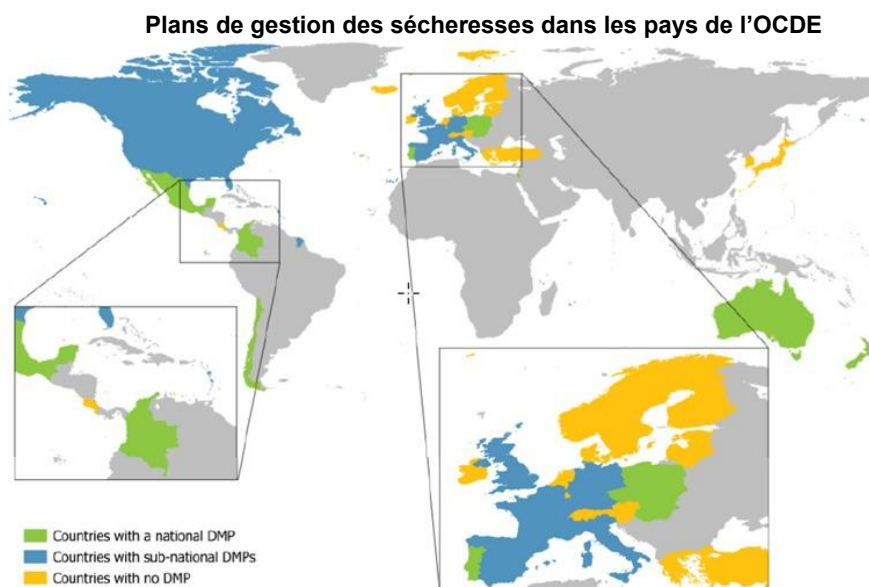
Lecture : les cartes (a) et (c) portent sur la fréquence des sécheresses, tandis que les cartes (b) et (d) portent sur leur intensité. Les couleurs représentent l'ampleur de l'évolution entre les périodes 1950-2000 et 2000-2020. Les deux cartes du bas, (c) et (d), concernent les sécheresses « extrêmes ».

Le deuxième chapitre aborde les conséquences environnementales, économiques et sociales des sécheresses. Les écosystèmes naturels et cultivés sont confrontés à des pertes de biomasse végétale, de moindres rendements, une extension de la salinisation des sols, une concentration des pollutions des masses d'eau et, en retour, une moindre disponibilité en eau potable. Le secteur de l'agriculture est considéré comme le plus affecté, devant ceux de l'énergie et du transport fluvial, et les conséquences économiques, en particulier sur le PIB, sont détaillées.

Le dernier chapitre s'intéresse aux stratégies et aux politiques des États visant à limiter ces effets. En préambule, sont mises en avant les stratégies proactives d'adaptation à la sécheresse, qui associent mesures préventives visant à en réduire l'occurrence et mesures d'adaptation. L'auteur insiste sur le « triple dividende de résilience » qu'elles génèrent : impacts et coûts réduits, incertitude économique limitée et co-bénéfices. Les plans nationaux ou infranationaux existants, dédiés à la gestion des sécheresses, sont ensuite recensés : la

moitié des pays membres de l'OCDE sont concernés. La Turquie est citée en exemple pour sa stratégie ciblant les sécheresses agricoles.

Parmi les mesures mises en œuvre par les pays, celles visant la gestion de l'eau – demande et offre – occupent une place centrale : régimes d'allocation de droits, systèmes de permis, incitations pour accroître l'efficacité de l'irrigation, etc. La désalinisation ou la réutilisation des eaux usées sont encore peu répandues, avec seulement quelques pays en pointe sur ces sujets. Par exemple, 45 % des besoins hydriques de l'agriculture israélienne sont pourvus par la réutilisation des eaux usées. Enfin, les systèmes d'assurance indiciaires sont présentés comme pouvant favoriser des agricultures plus résilientes.



Source : OCDE

Lecture : les plans infranationaux sont indiqués uniquement lorsque le pays ne dispose pas de plan national. Les pays n'ayant aucun plan national ou infranational explicitement dédié à la sécheresse traitent en général ce sujet via des stratégies d'intervention relatives à l'eau ou au changement climatique.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : OCDE

<https://doi.org/10.1787/d492583a-en>

TRAVAIL

Les difficultés d'hébergement des saisonniers : un handicap pour le secteur agricole

La Cour des comptes a publié, en juillet 2025, les résultats d'une étude sur le logement des saisonniers. Le sujet est difficilement quantifiable mais son importance pour les secteurs touristique et agricole (surtout viticole) est unanimement reconnue. Par ailleurs, il fait l'objet de multiples politiques et dispositifs nationaux ou locaux, assez disparates et mal coordonnés.

L'enquête a été menée par une formation interjuridictions (Cour des comptes, chambres régionales des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine), auprès de 25 territoires (communes et sites touristiques, régions viticoles, etc.), répartis dans l'Hexagone et cumulant une forte demande de main-d'œuvre saisonnière

pour le tourisme et pour l'agriculture. Elle couvrait la période 2018-2023 et a été complétée par une soixantaine d'entretiens (services de l'État, organisations professionnelles, employeurs, associations).

Les définitions hétérogènes du « travailleur saisonnier » rendent le décompte malaisé, d'autant que jusqu'en 2024, les saisonniers agricoles déclarés par le Titre emploi service agricole simplifié (TESA-S) n'étaient pas enregistrés via la Déclaration sociale nominative (DSN). Les auteurs évaluent à 1,5 million le nombre de personnes concernées, dont la moitié en agriculture (figure). Cinq régions concentrent près des 4/5^e des effectifs : Nouvelle-Aquitaine (18 %), Occitanie (14 %), Auvergne-Rhône-Alpes (13 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %) et Grand Est (11 %). Sur ce total, les auteurs estiment à 400 000 le nombre de saisonniers devant être hébergés à proximité de leur lieu de travail.

Estimation du nombre de travailleurs saisonniers tous secteurs d'activité confondus

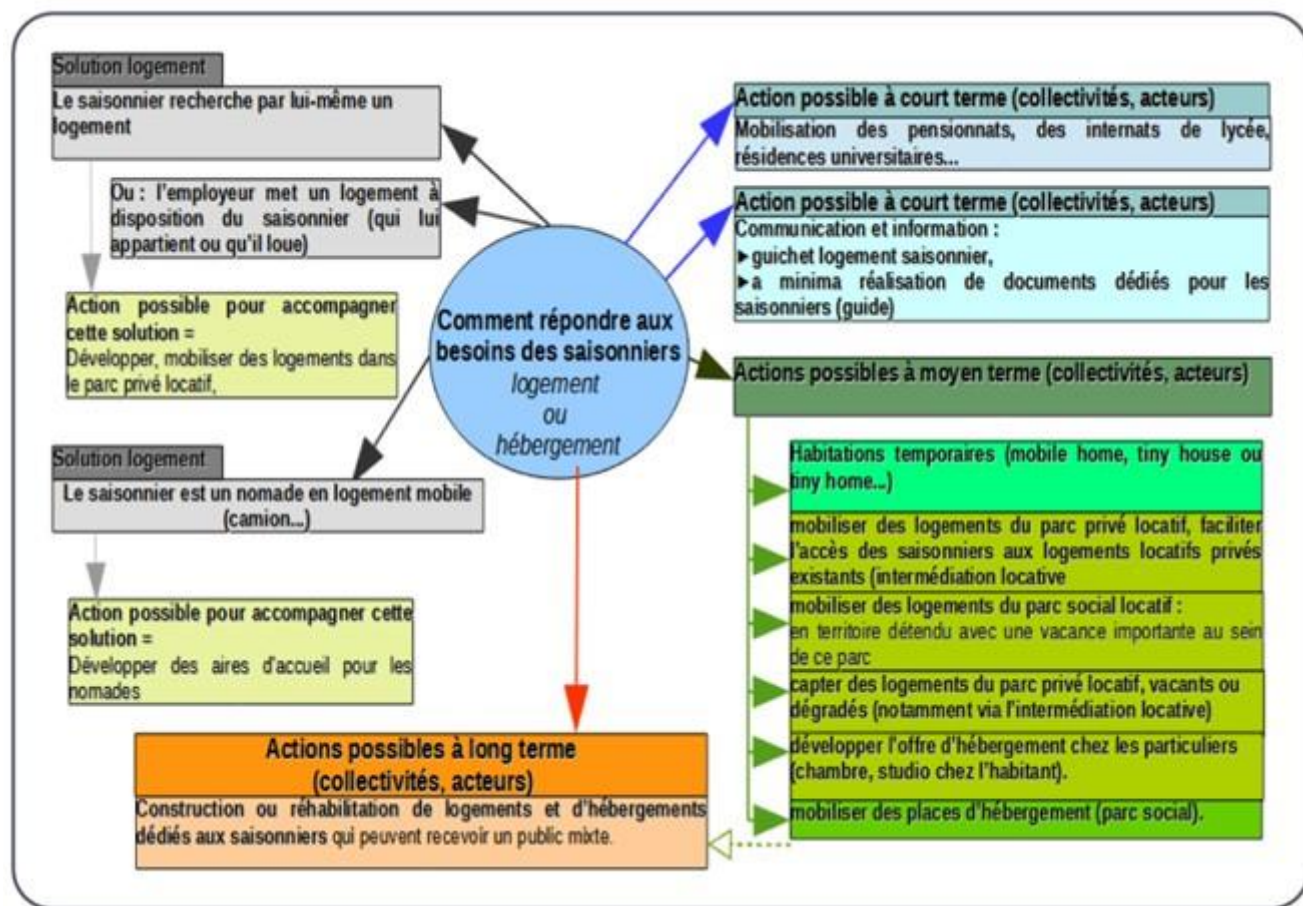
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Saisonniers hors secteur agricole</i>	Non connu	765 595	655 232	730 041	Non connu
<i>Saisonniers agricoles</i>	657 627	748 208	765 543	699 580	749 600
Total		1 513 803	1 420 775	1 429 621	

Source : Cour des comptes

Les difficultés de recrutement de saisonniers se sont amplifiées depuis la pandémie de covid-19, en raison de la reconversion professionnelle d'un grand nombre d'entre eux. De plus, le changement climatique modifie la saisonnalité des activités agricoles, compliquant les calendriers d'embauche. Les étudiants se détournent de plus en plus de ce type d'activités et les employeurs font appel de façon croissante à de la main-d'œuvre étrangère, éloignée de son domicile permanent et nécessitant d'être hébergée. La législation européenne subordonne d'ailleurs l'autorisation de séjour des travailleurs détachés (hors pays tiers) à l'existence d'un logement décent. Or, les contrôles de l'inspection du travail ont à plusieurs reprises révélé des conditions d'hébergement « indignes », notamment dans l'agriculture.

Le rapport fait l'inventaire des dispositifs et des initiatives de certaines collectivités locales pour faciliter l'accès des saisonniers à l'hébergement (figure). En conclusion, il suggère de désigner les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme chefs de file du dossier, de réactiver le réseau des maisons des saisonniers, et de simplifier le recours aux habitats temporaires ou démontables.

**Actions possibles pour répondre aux besoins de logement des saisonniers, selon
la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine**



Source : Cour des comptes

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : Cour des comptes

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-07/20250704-Logement-travailleurs-saisonniers.pdf>

PORTRAIT

L'African Centre for Biodiversity



Fondé en 2003 à Johannesburg, l'African Centre for Biodiversity (ACB) est une organisation non gouvernementale (ONG) engagée en faveur de la souveraineté des systèmes alimentaires africains. Cette organisation, soutenue financièrement par plusieurs fondations privées philanthropiques à travers le monde, repose sur une équipe de 7 personnes

à temps plein et dispose d'un conseil d'administration de 6 personnes. Ses travaux de recherche, d'analyse et de plaidoyer concernent trois domaines : les biotechnologies, les systèmes semenciers et la biodiversité. L'objectif est d'éclairer le débat public et d'orienter les politiques afin de limiter l'influence grandissante des multinationales agroalimentaires en Afrique du Sud.

Dans [son rapport d'activité](#) publié en juillet 2025, l'ACB revient sur une décision historique de la Cour suprême d'appel (CSA), une des plus hautes juridictions d'Afrique du Sud pour les affaires civiles et pénales, qui, après huit années de procédure à l'encontre de Bayer, a annulé l'autorisation de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié MON87460 résistant à la sécheresse. Cette décision constitue un précédent juridique en Afrique, sur les processus d'évaluation des organismes génétiquement modifiés.

Par ailleurs, une note d'information, publiée fin 2024 dans le cadre des travaux de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, met en lumière les défis émergents posés par le recours croissant à l'intelligence artificielle, pour concevoir de nouveaux systèmes et fonctions biologiques, dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ([voir un précédent billet](#)).

Pour sensibiliser l'opinion publique sur les risques environnementaux et sanitaires liés à certains pesticides, mais aussi pour infléchir la réglementation en vigueur en Afrique du Sud, l'ACB a participé, aux côtés d'autres ONG, au lancement de l'initiative *South African People's Tribunal on Agro-Toxins* (SAPToA). Ce tribunal citoyen, organisé sur deux jours en mars 2025, visait à dénoncer les dangers des pesticides, à travers des témoignages de victimes et des interventions d'experts ([en ligne](#)). De plus, en juillet 2025, l'ACB a publié [une note d'information](#) sur les produits phytosanitaires utilisés en Afrique du Sud. Parmi les 194 pesticides « hautement dangereux » (HHP), selon une classification de la FAO et de l'OMS, mais autorisés en Afrique du Sud, 116 sont interdits au sein de l'Union européenne. Les auteurs notent cependant que le renforcement de la réglementation européenne a conduit les grandes exploitations exportatrices sud-africaines à éliminer progressivement ces HHP, afin de conserver leur accès au marché européen. En parallèle de cette publication, [une base de données](#) disponible en ligne analyse plus d'une centaine d'articles scientifiques et de rapports, produits au cours des vingt dernières années, sur les effets de l'exposition aux pesticides en Afrique du Sud.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

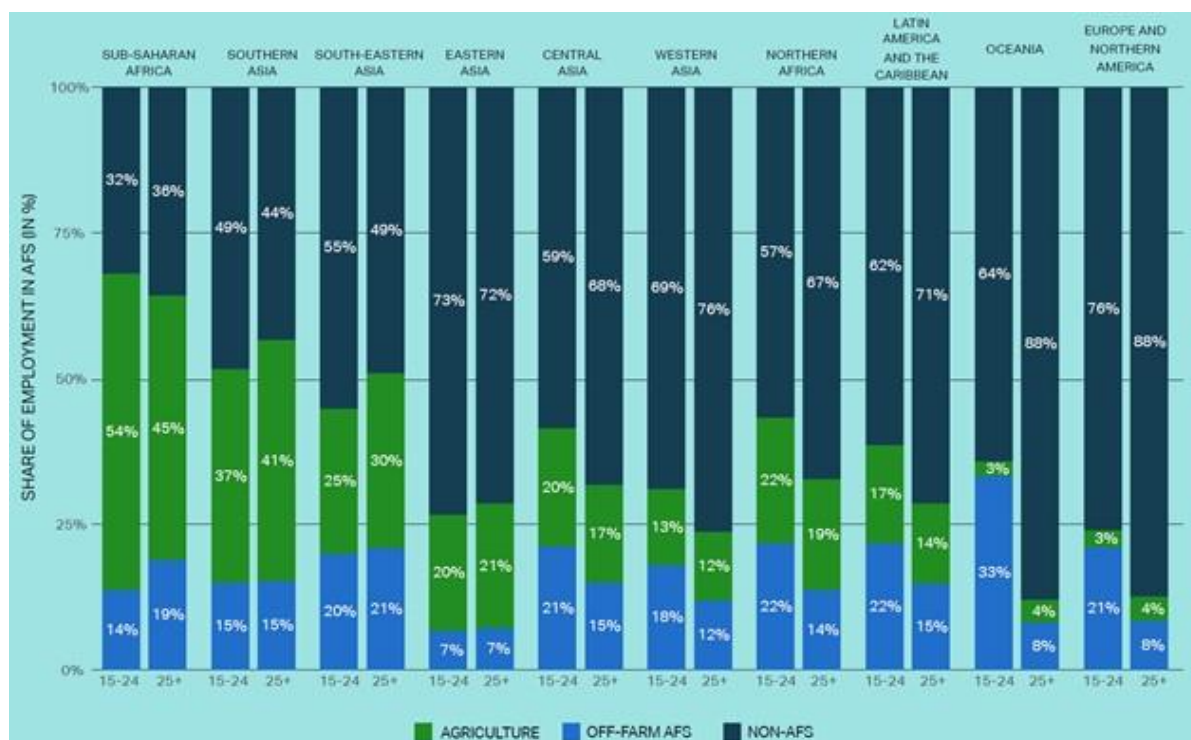
Source : African Centre for Biodiversity
<https://acbio.org.za/>

BRÈVES

Soutenir l'emploi des jeunes en agriculture, une nécessité dans tous les pays

Dans un rapport publié en juillet 2025, la FAO fait un état des lieux de la participation des jeunes de 15 à 24 ans aux systèmes agroalimentaires, ainsi que des difficultés qu'ils rencontrent. À l'échelle mondiale, 44 % des jeunes actifs sont employés dans l'agriculture, la transformation ou le commerce alimentaires. À l'échelle de l'Afrique subsaharienne, ils sont plus de 60 % (figure). Ils occupent souvent des emplois précaires, pénibles et mal rémunérés, ce qui limite leur intérêt à s'y maintenir.

Part des actifs employés dans les systèmes agroalimentaires (*agrifood systems* (AFS), dans et hors exploitation) selon l'âge, par grande région du monde



Source : FAO

Une meilleure insertion des jeunes dans les systèmes agroalimentaires pourrait accroître le PIB mondial de 0,6 %. Pour y parvenir, la FAO insiste sur l'urgence d'augmenter l'offre d'emplois décents (y compris hors exploitations), et de mettre en œuvre des politiques favorisant le renouvellement intergénérationnel et limitant les pénuries de main-d'œuvre. En particulier, il s'agirait de renforcer les compétences des jeunes (éducation, formation) et d'améliorer leur accès aux ressources (terre, bétail, équipements, technologies, crédit).

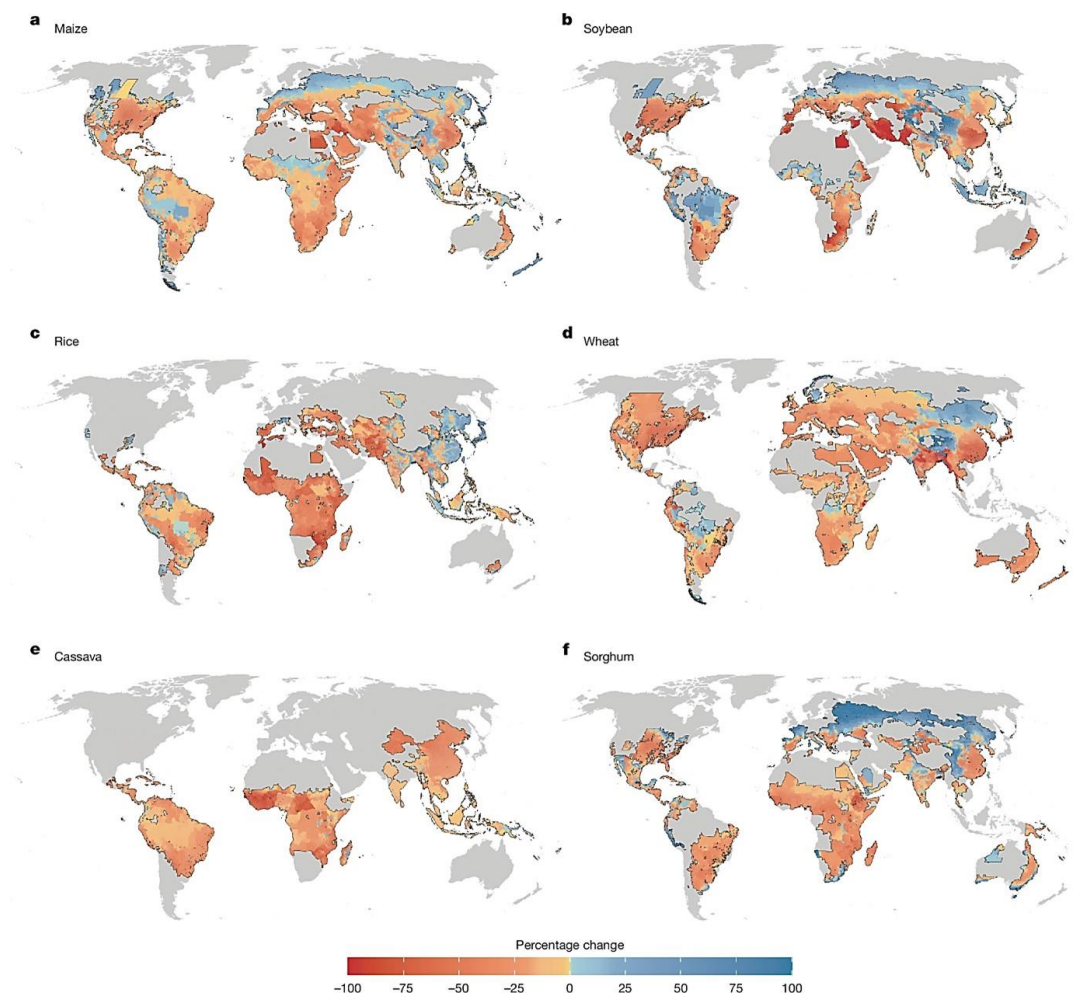
Source : Food and Agriculture Organization (FAO)

<https://doi.org/10.4060/cd5886en>

Impacts du changement climatique : les grands greniers céréaliers mondiaux en première ligne

Cet article, paru dans *Nature* en juin 2025, emploie une nouvelle méthode économétrique pour évaluer l'impact du changement climatique sur l'agriculture mondiale, en tenant compte des stratégies d'adaptation des agriculteurs. À partir de données historiques pour six productions majeures, couvrant les deux tiers des calories cultivées sur la planète, les auteurs simulent la production agricole à l'horizon de la fin du siècle, dans le cadre de deux scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de développement économique. Des baisses significatives de rendement sont à prévoir (figure), et ceci malgré les mesures d'adaptation au changement climatique mises en place. Les grandes régions céréalières, peu préparées au changement climatique, seraient particulièrement touchées. Les rendements en blé pourraient par exemple chuter de 15 à 25 % en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud, et de 30 à 40 % en Chine, en Russie et en Amérique du Nord.

Projection des impacts du changement climatique sur les rendements en maïs, soja, riz, blé, manioc et sorgho pour la période 2089-2098



Source : *Nature*

Lecture : les impacts projetés du changement climatique sur les rendements, exprimés en pourcentage, sont calculés par rapport aux rendements d'un scénario contrefactuel, où les revenus continuent de progresser et où le climat est considéré comme stable.

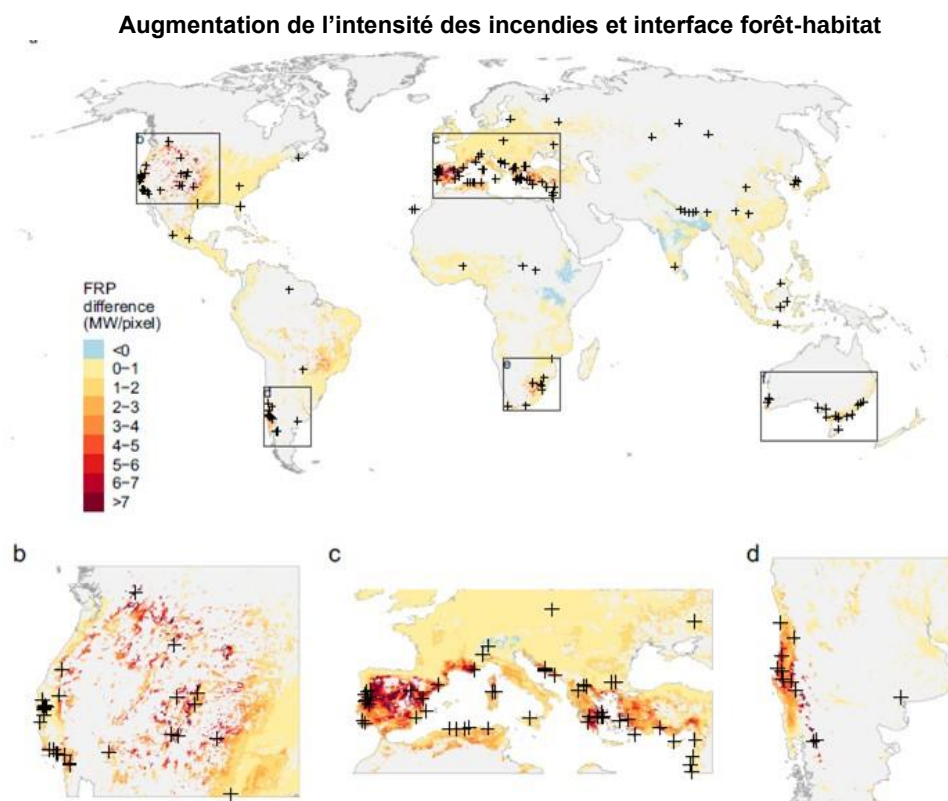
Source : *Nature*

<https://doi.org/10.1038/s41586-025-09085-w>

Intensification à venir des incendies dans l'interface forêt-habitat

La revue *Nature Communications* a publié, en juillet 2025, un article qui estime l'évolution des feux de forêt sous l'effet du changement climatique. Les auteurs ont simulé conjointement l'intensité des feux et les conditions météorologiques à l'échelle globale. Les résultats montrent que, dans le bassin méditerranéen, l'intensité des incendies et le nombre de jours avec des conditions météorologiques extrêmes sont particulièrement sensibles à l'augmentation des températures. Par ailleurs, l'intensité des incendies serait 3,6 fois plus forte, pour un réchauffement de +1,5 °C, dans les zones présentant une importante interface forêt-habitat (présence de bâti proche de terres boisées), qui sont déjà très vulnérables aujourd'hui (figure). D'après les auteurs, ces régions, situées notamment en France, au

Portugal et en Grèce, devront davantage recourir à des pratiques de prévention (ex. brûlage dirigé) pour gérer ce risque accru.



Source : *Nature Communications*

Lecture : la couleur représente l'augmentation de l'intensité des incendies pour un réchauffement de +1,5 °C. Les croix correspondent à 159 localisations à la forte interface urbain-forêt ayant connu un feu extrême entre 1980 et 2023. Les trois cartes b, c et d zooment sur trois régions devant connaître l'intensification la plus prononcée, dont le bassin méditerranéen.

Source : *Nature Communications*

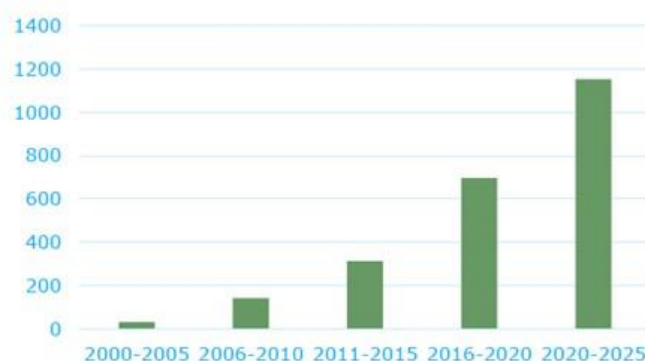
<https://doi.org/10.1038/s43247-025-02475-y>

Un congrès européen dédié à l'intelligence artificielle en zootechnie

La Fédération européenne de zootechnie ([EAAP](#)) a tenu en juin 2025 un congrès dédié à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en zootechnie et en sciences vétérinaires. Les [résumés](#) et la majorité des [présentations](#) sont disponibles en ligne. Six sessions abordaient : les problèmes d'éthique dans l'usage de l'IA, ses applications en élevage de précision, les méthodes de collecte de données et de modélisation, le choix des paramètres à collecter et le recours à l'IA pour gérer l'exploitation.

L'IA a de nombreuses utilisations en élevage. Par exemple, les données issues de capteurs recueillant des signaux variés (sons, images et vidéos, etc.) permettent la surveillance des maladies et l'anticipation de leur émergence, parfois même avant l'apparition de symptômes (voir [un précédent billet](#)). Ceci explique que l'IA fasse l'objet d'un intérêt croissant, comme le montre l'augmentation significative du nombre de publications scientifiques sur la surveillance intelligente en élevage ces dernières années (figure).

Nombre de publications relatives à la surveillance intelligente en élevage de 2000 à 2025, dans la base de données Scopus de l'éditeur Elsevier



Source : EAAP

Source : Fédération européenne de zootechnie (EAAP)

<https://ai4as.eaap.org/>

La « vision européenne pour l'agriculture et l'alimentation » confrontée aux scénarios prospectifs mondiaux à l'horizon 2040

En juin dernier, le Parlement européen a publié une synthèse de travaux prospectifs, visant à tester la [vision pour l'agriculture et l'alimentation](#) annoncée par la Commission européenne en février 2025. 12 affirmations extraites de cette « vision » ont été confrontées aux futurs envisagés dans les quatre [scénarios prospectifs de référence sur la position mondiale de l'UE en 2040](#), élaborés par le Joint Research Centre en 2023 (« Tempêtes », « Fin de partie », « Synergies en difficulté » et « Points de vue opposés ») (figures).

Scénarios prospectifs de référence sur la position mondiale de l'UE en 2040

Tempête / Storms
La coopération mondiale s'est effondrée et le monde est divisé en blocs. Chaque bloc géopolitique protège son propre mode de vie. L'autonomie stratégique est le credo. La pénurie est la nouvelle normalité, ce qui conduit à l'hostilité entre les blocs. L'effondrement du multilatéralisme a rendu impossible une approche mondiale coordonnée de l'atténuation du changement climatique et de la protection de l'environnement. L'égalité sociale et la protection des minorités ne sont pas des priorités.
Fin de partie / Endgame
La croissance économique l'emporte sur le bien-être. La concurrence internationale pour les emplois et entre entreprises a renforcé le pouvoir de ces dernières sur les gouvernements. L'innovation est considérée comme le moyen d'obtenir des avantages concurrentiels, principalement grâce à une plus grande efficacité et à l'accès à de nouveaux types de ressources. Les pouvoirs autoritaires et la montée du populisme conduisent à une moindre protection de l'environnement et des droits de l'Homme.
Synergies en difficulté / Struggling synergies
Alors que la détermination mondiale à lutter contre le changement climatique est forte, d'autres aspects environnementaux, économiques et sociaux de la durabilité sont mis de côté. Le <i>leadership</i> technologique dans le domaine des technologies, à impact faible ou nul en carbone, est un facteur déterminant de la réussite. Les inégalités sociales se sont accrues. Les citoyens s'efforcent de plus en plus de trouver un équilibre entre les valeurs mondiales et leurs souhaits personnels, notamment en matière de consommation et de durabilité.
Points de vue opposés / Opposing views
Une élite verte, éclairée et eurocentrique défend les intérêts des générations futures au sein d'un bloc mondial progressiste, l'« alliance régénératrice ». L'égalité sociale et la durabilité environnementale sont les principales priorités de cette alliance. Il existe aussi une « alliance d'exploitation », centrée sur le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, qui adopte une approche différente. L'économie et l'efficacité sont au centre de ses préoccupations, sans être guidées par des objectifs de durabilité.

Source : traduction CEP d'après le Joint Research Centre, cité par le Parlement européen

Croisement des scénarios prospectifs et de la « vision pour l'agriculture et l'alimentation »

World in 2040 / Vision statements	Storms	Endgame	Struggling synergies	Opposing views
Increased circularity	Not plausible	Neutral	Neutral	Plausible
Stronger farmers' position in the value chain	Not plausible	Not plausible	Plausible	Plausible
Simplification and digitalisation	Neutral	Not plausible	Plausible	Plausible
Reduction of strategic dependences and biopesticides	Plausible	Neutral	Neutral	Neutral
Robust risk management and resilient practices	Not plausible	Not plausible	Plausible	Neutral
Sustainable protein production	Neutral	Plausible	Plausible	Very plausible
Bio-based economy and renewables	Not plausible	Not plausible	Plausible	Plausible
GHG reduction	Not plausible	Not plausible	Very plausible	Very plausible
Short food supply chains	Plausible	Not plausible	Not plausible	Plausible
Transparent food labelling	Not plausible	Not plausible	Not plausible	Very plausible
Functional rural areas and public services	Not plausible	Not plausible	Not plausible	Plausible
Reduction of food waste and sustainable consumption	Not plausible	Not plausible	Plausible	Neutral

Source : Parlement européen

Il en ressort que les orientations proposées par la Commission européenne dans sa vision pour l'agriculture et l'alimentation sont plus plausibles dans les scénarios qui privilégient la durabilité, la protection de l'environnement et la cohésion sociale (« points de vue opposés » et « synergies en difficulté »). À l'inverse, elles sont moins cohérentes avec les deux autres scénarios, et en particulier le scénario « fin de partie », qui met davantage l'accent sur la croissance économique, la compétitivité et la déréglementation. La prospective conclut que la « vision » exposée par la Commission européenne devrait davantage tenir compte de l'impact des facteurs sur lesquels l'Union européenne n'a qu'une emprise limitée : contexte géopolitique, impacts du changement climatique, comportements et habitudes alimentaires des consommateurs.

Source : Parlement européen

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_IDA\(2025\)765803](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_IDA(2025)765803)

Zones rurales et approvisionnement alimentaire : une production agricole non corrélée à la demande des habitants

Un article paru dans *Rural Sociology*, en juin 2025, étudie l'approvisionnement alimentaire d'habitants de zones rurales reculées d'Écosse et d'Angleterre. Il met en évidence la précarité de l'accès à la nourriture, alors que ces habitants sont souvent eux-mêmes des agriculteurs et que leurs productions sont injectées dans le système alimentaire mondial. Ces territoires manquent d'infrastructures nécessaires au développement des circuits courts : abattoirs, marchés, petites installations de stockage et de transformation, etc. Seuls quelques

produits de base sont accessibles chez des commerçants locaux et la plupart des produits régionaux en vente sont des aliments transformés, plus gastronomiques, coûteux, et destinés à l'économie touristique. Une telle organisation du système alimentaire favorise la dépendance des habitants aux chaînes d'approvisionnement longues et parfois peu fiables. De plus, selon les auteurs, la disparition progressive des commerces locaux entraîne une perte de lieux de sociabilité et accroît les difficultés d'accès des habitants aux produits de première nécessité.

Source : *Rural Sociology*

<https://doi.org/10.1111/ruso.70006>

Facteurs de production et moindres revenus entrepreneuriaux des agricultrices italiennes

Dans un article publié en juillet 2025 dans *Agricultural and Food Economics*, des chercheurs italiens s'intéressent aux écarts de revenus entre hommes et femmes chefs d'exploitation, en Italie.

Les auteurs ont calculé le revenu entrepreneurial des exploitations en 2021, à partir des données italiennes du *Farm Accountancy Data Network* (FADN, RICA en français) (figure). Il correspond au revenu net de l'exploitation, diminué de la rémunération du travail des personnes non-salariées (ex. membres de la famille) et des facteurs de production fournis par le chef d'exploitation (terre et capital). Les résultats montrent que les écarts de performance individuelle ne sont pas liés à des différences en matière de « capital humain » (âge, éducation, exercice à temps plein ou non) ou à une moindre productivité des femmes, mais à des inégalités structurelles d'accès aux ressources productives (terres en quantité et en qualité, prêts, etc.). En effet, 65 % des disparités de revenus entre les sexes s'expliquent par des différences de dotation en facteurs de production.

Statistiques descriptives de l'échantillon par sexe et par macro-zone

	Men	Women	South	North-centre
Farm net income (euro)	58,995.46	42,820.99	42,563.55	64,919.85
Utilised agricultural area (UAA) (hectares)	35.5	26.7	32.41	34.92
Farm added value (euro)	82,864.57	58,015.91	60,183.54	90,247.66
Working units	1.9	1.6	1.7	1.8
Farmer's age	56.8	55.9	55.34	57.50
Farmers' education years	10.9	11.2	11.1	10.9
Land productivity (output value per hectare; euro/ha)	9746.86	8008.55	5412.16	12,105.8
Share of irrigated area (%)	34.3	24.4	32.4	34.9
Share of arable land (%)	56.1	50.8	49.7	58.7
Share of permanent crops land (%)	30.9	35.9	37.5	28.1
Share of livestock revenues (%)	18.9	16.1	18.5	18.2
Fixed capital (excluding land) per hectare (euro/ha)	3119.40	2322.79	1468.46	3975.48
Added value per hectare (euro/ha)	6154.46	5420.21	3558.97	7663.46
Number of observations	6187	1437	3060	4564

Source : *Agricultural and Food Economics*

Source : *Agricultural and Food Economics*

<https://doi.org/10.1186/s40100-025-00390-6>

Réduire les gaz à effet de serre dans les industries agroalimentaires

La revue *Innovations agronomiques* a publié en juin 2025 le compte rendu d'un atelier, tenu dans le cadre d'un colloque organisé par INRAE, Agreenium et Bordeaux Sciences Agro,

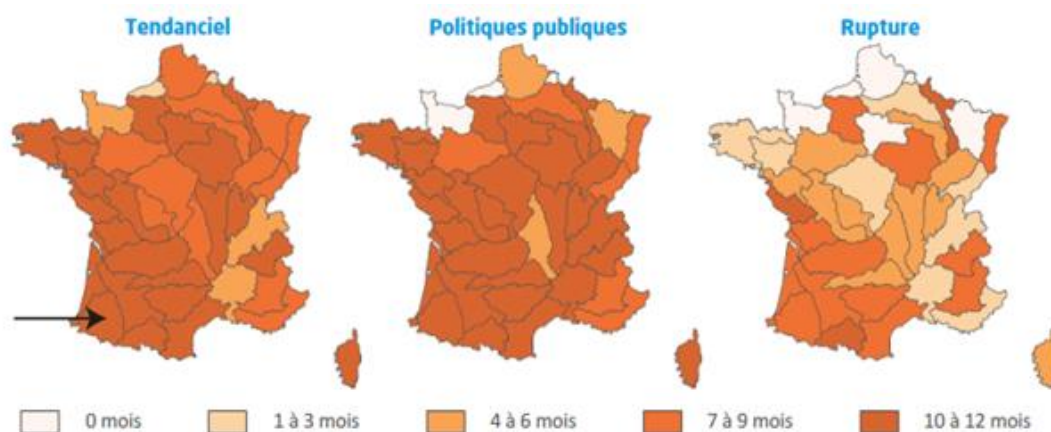
sur « L'empreinte carbone : trajectoires pour l'activité agricole et agro-alimentaire ». En France, d'après l'Ademe, l'industrie agroalimentaire est responsable de 5,5 % des émissions de la chaîne alimentaire. L'énergie utilisée pour les procédés de transformation, de réfrigération et de conservation génère des émissions directes, tandis que le transport et l'emballage des produits sont à l'origine d'émissions indirectes. La réduction de ces émissions nécessite la combinaison d'innovations technologiques (mesures physiques facilitant l'accès aux données de consommation par poste de travail, etc.), organisationnelles (meilleure gestion des flux de production pour réduire les pertes de matière, etc.) et stratégiques (engagement de l'ensemble des parties prenantes et des collaborateurs de la filière dans la démarche, etc.).

Source : *Innovations agronomiques*
<https://hal.inrae.fr/hal-05104714v1>

Tensions à venir sur la ressource en eau, liées à l'irrigation

En juin 2025, le Haut-commissariat à la stratégie et au plan a publié [une note](#) confrontant des projections de demande en eau, pour différents usages, à celles de la ressource disponible en 2050 (étude Explore2). À cet horizon, dans un scénario tendanciel, 88 % du territoire français connaîtra des tensions pour les prélèvements l'été, et 57 % des « tensions sévères ». La mise en œuvre de restrictions serait probable sur la quasi-totalité du territoire, particulièrement dans le Sud-Ouest et le Sud-Est pour l'irrigation agricole. Les prélèvements et consommations liés à cet usage devraient beaucoup augmenter, tandis que la ressource diminuera. Ainsi, en 2050, plus de 85 % du bassin de l'Adour-Garonne devraient être en situation de tension sévère, l'été, en matière de consommations (figure). La situation hydrique se dégradera également en hiver. Par ailleurs, les conflits d'usage seront aggravés par la détérioration de la qualité de l'eau, qui réduira encore la quantité disponible.

Nombre de mois où la situation hydrique s'aggraverait, d'ici à 2050, pour trois scénarios d'usage



Source : Haut-commissariat à la stratégie et au plan

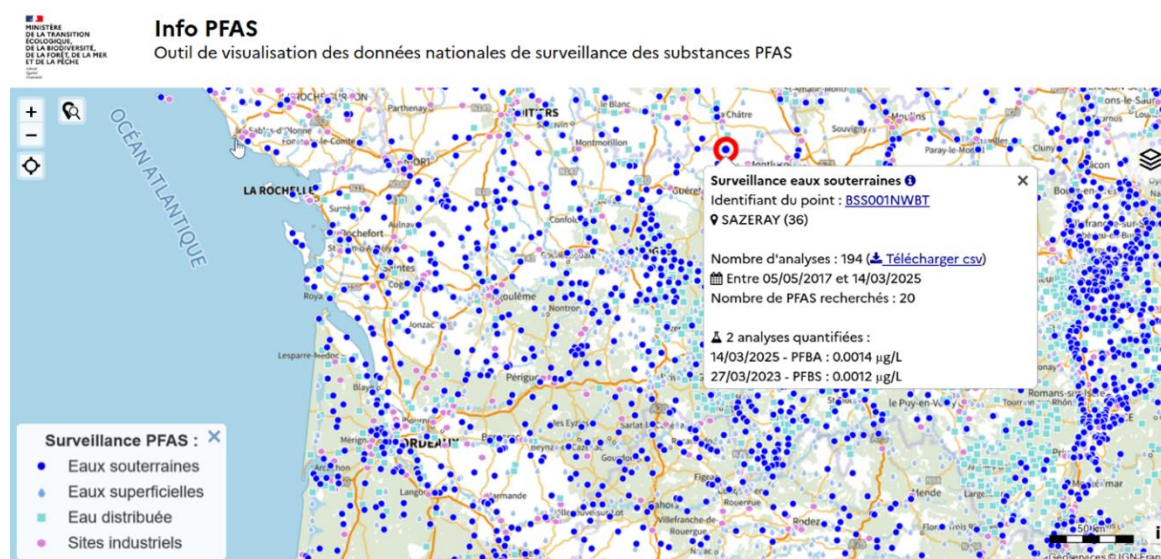
Lecture : à l'horizon 2050, dans le scénario tendanciel, la situation hydrique en matière de consommation d'eau (part de l'eau prélevée qui est évapotranspirée) s'aggrave presque toute l'année (entre 10 et 12 mois) sur une grande partie du territoire, y compris dans le bassin versant de l'Adour (flèche noire). La situation se dégrade également dans les scénarios « politiques publiques » (mise en place d'un ensemble de politiques, en lien direct ou non avec l'eau) et « rupture » (sobriété dans les usages de l'eau), mais moins fortement dans ce dernier cas.

Source : Haut-commissariat à la stratégie et au plan
<https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2025/2025-06-25%20-%20NA%20156%20-%20L%27eau%20en%202050/H CSP-2025-NA156-Eau-25juin.pdf>

Outil de visualisation des teneurs en PFAS dans l'eau, en France

Dans le cadre du [plan interministériel français sur les PFAS](#), le ministère de la Transition écologique a mis en ligne, en juillet 2025, un outil de visualisation de la présence des PFAS dans les eaux souterraines et superficielles, dans l'eau destinée à la consommation humaine et dans les rejets aqueux des sites industriels. À cette date, les résultats de 2,3 millions d'analyses étaient ainsi accessibles, couvrant 34 molécules PFAS suivies par les pouvoirs publics. Pour chaque site, un tableur comportant l'ensemble des résultats des analyses est téléchargeable. Sont par ailleurs précisés : le nombre de molécules recherchées, le nombre d'analyses réalisées et les « analyses quantifiées » (dont les teneurs en PFAS excèdent une certaine valeur) (figure).

Outil de visualisation des PFAS dans l'eau, à partir des données de surveillance nationale



Source : ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Source : ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

<https://macarte.ign.fr/carte/HzWzr5/Info-PFAS>

Recenser les subventions à l'agriculture dommageables à la biodiversité, en France

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), une mission inter-inspections – finances (IGF), environnement (IGEDD) et agriculture (CGAAER) – a étudié l'impact des aides publiques à l'agriculture les plus dommageables à la biodiversité. Deux rapports ont été mis en ligne en juillet 2025, le premier signé des deux premières inspections IGF et IGEDD, le second de la troisième, accompagnés d'une note de divergence.

Si les trois inspections se sont accordées sur la recension des moyens publics en faveur de l'agriculture, pour un total de plus de 30 Mds€ annuels (figure), IGF et IGEDD ont considéré que tous les moyens publics conduisant à adopter ou conforter des pratiques préjudiciables à la biodiversité devaient être relevés. Elles sont aussi parties du principe qu'il était plus pertinent de prendre comme référence les objectifs de restauration de la biodiversité de la SNB, plutôt qu'un scénario contrefactuel classique « sans intervention publique ». Ce faisant, elles ont estimé à un peu plus de 8 Mds€ les moyens publics pour le secteur agricole

finançant des pratiques dommageables à la biodiversité (dont 6,2 Mds€ de fonds européens et 1,2 Md€ de dépenses fiscales). De son côté, le CGAAER a établi à 1 Md€ les subventions incitant à l'adoption de pratiques dommageables à la biodiversité.

Dépenses publiques annuelles en faveur de l'agriculture française (en milliards d'euros)

Financements	Financement (M€)
Fonds européens	9 272
FEAGA	7 306
à destination de la France métropolitaine	6 986
POSEI	278
FEADER	2 008
Dépenses budgétaires (hors compensations des dépenses sociales)	5 619
P 142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	443
P 143 Enseignement et technique agricole	1 696
P 149 Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture (hors compensation des dépenses sociales et transferts aux collectivités)	1 811
P 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	905
P 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	697
P 775 Développement et transfert en agriculture	68
P 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture	78
Dépenses fiscales	2 152
Dépenses sociales	466
Financements par les collectivités locales	339
Transferts et taxes affectées au profit des régimes de retraite des exploitants agricoles	8 912
Taxes affectées (hors régime de retraite des exploitants agricoles)	4 891
Total	31 430
dont aides au revenu et à l'investissement pour les agriculteurs	18 777
dont enseignement, recherche, développement, innovation, interventions du programme 206 hors indemnisation des éleveurs et mise en œuvre programmes 149 et 206	3 741
dont dépenses en faveur des retraites des agriculteurs	8 912

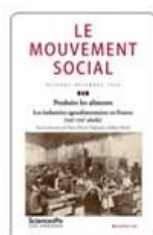
Source : Mission.

Source : IGF et IGEDD

Source : IGF et IGEDD

<https://www.igf.finances.gouv.fr/igf/accueil/nos-activites-1/rapports-de-mission/moyens-publics-et-pratiques-domm.html>

L'industrie sucrière et ses externalités environnementales et sociales



Numéro de revue

Produire les aliments

Les industries agroalimentaires en France (XIX^e-XXI^e siècle)

Le Mouvement Social

2024/4 289

Presses de Sciences Po

254 pages

Dans un article publié en juin 2025 dans *Le mouvement social*, le sociologue N. Larchet (université Le Havre Normandie) retrace l'histoire de la sucrerie de Colleville (Seine-Maritime), de 1902 à sa fermeture en 2003. La concentration économique n'a pas seulement transformé l'organisation des filières. L'intensification de la production agricole et industrielle a aussi généré de nombreuses nuisances (pollutions de rivières, mauvaises odeurs, risques professionnels liés à la présence d'amiante dans les locaux ou au bruit). Longtemps tolérés au nom de la défense de l'emploi et du rôle économique de la filière betteravière, les problèmes

étaient connus des services de l'État, souligne l'auteur. La « prise de conscience environnementale » s'est construite progressivement : d'abord à partir des années 1970 avec les alertes de riverains et de pêcheurs, puis après la fermeture, avec les démarches des ouvriers pour faire reconnaître leurs maladies professionnelles. Mais des contrôles limités ont contribué à pérenniser cette situation et à renforcer l'importance de l'usine dans la vie locale, les langues se déliant seulement après la fermeture.

Source : *Le mouvement social*
<https://doi.org/10.3917/lms1.289.0163>

« Podcast ta recherche » : spectrométrie et chimiométrie



Mis en ligne en juillet 2025, le deuxième épisode de la nouvelle série de podcasts de la chaire AgroTIC, consacrée à l'agriculture numérique, donne la parole à J.-M. Roger, chercheur à l'unité mixte de recherche Information-Technologies-Analyse environnementale-Procédés agricoles de Montpellier. Il y présente ses travaux en spectrométrie et chimiométrie appliquées au secteur agricole. La spectrométrie consiste à décomposer et mesurer les éléments d'un spectre (lumière, onde sonore, mélange de molécules), pour ensuite les analyser grâce à des méthodes mathématiques et statistiques (chimiométrie). Ces approches offrent plusieurs applications en agriculture : évaluer la qualité des fruits en mesurant de manière non invasive leur taux de sucre ou leur acidité, analyser le spectre des feuilles pour détecter les symptômes d'une maladie et administrer un traitement préventif, etc. À l'aube de sa retraite, J.-M. Roger recommande d'orienter les recherches futures sur la mesure des signaux chimiques des composés organiques volatiles émis par les plantes lors de leurs interactions avec l'environnement.

Source : Chaire AgroTIC
<https://www.agrotic.org/ressources/a-priori-rien-nest-impossible-avec-loptique-jean-michel-roger-au-micro-de-podcast-podcast-ta-recherche-episode-2/>

ÉVÈNEMENTS

- 24-25 septembre, Bourg-lès-Valence

Salon « Tech & Bio 2025. La consommation, moteur de l'AB ? », organisé par la chambre d'agriculture de la Drôme

<https://tech-n-bio.com/>

- 25 septembre, Orléans

Rencontre « Associations et Projets alimentaires territoriaux en région Centre-Val de Loire », organisée par Le Mouvement associatif et Inpact Centre

<https://www.pat-cvl.fr/agenda/associations-et-projets-alimentaires-territoriaux-en-region-centre-val-de-loire/>

- 25-26 septembre, Rennes

Colloque de clôture du projet ANR PARCEDES sur les parcellaires agraires, organisé par l'université Rennes 2

<https://coll-parcedes.sciencesconf.org/>

- 26 septembre, Delémont (Suisse)

Conférence sur « Comment accompagner la restauration vers plus de durabilité et de régionalité ? », organisée par Cluster Food & Nutrition

<https://www.clusterfoodnutrition.ch/fr/evenement/conference-comment-accompagner-la-restauration-vers-plus-de-durabilite-et-regionalite>

- 29 septembre - 1^{er} octobre, Rome

Conférence mondiale sur « La transformation de l'élevage dans une optique de durabilité », organisée par la FAO

<https://openknowledge.fao.org/items/76d5474b-b037-4fe4-8cea-2403de844c88>

- 6 octobre, en ligne

« Projet VICTOR, viande et circuits courts », organisé par l'IDELE

<https://idele.fr/detail-evenement/victor-webinaire-final-du-projet-venez-decouvrir-les-outils-et-references-pour-les-viandes-en-circuits-courts>

- 6-8 octobre, Rennes

« Safepork. Symposium international d'épidémiologie et de maîtrise des risques biologiques, chimiques et physiques du porc », organisé par Safepork France

<https://safepork.ifip.asso.fr/>

- 7-14 octobre 2025, Limoges et alentours

Rencontres « Terre nourricière », organisées par Terre de liens Limousin, Limoges Métropole et leurs partenaires

<https://www.inpactpc.org/toutes-les-actualites/942-%C2%AB-terre-nourrici%C3%A8re,-les-rencontres-du-manger-local-%C2%BB-revient-du-7-au-14-octobre-2025>

- 15-17 octobre 2025, Bordeaux

Forum international des laboratoires vivants dans les agroécosystèmes, « IF-ALL 2025 », organisé par la région Nouvelle-Aquitaine et l'agence de l'eau Adour-Garonne

<https://ifall2025.web-events.fr/>

- 15 octobre-30 novembre 2025, partout en France

Festival alimenterre, organisé par le Comité français pour la solidarité internationale

<https://www.alimenterre.org>

- 16-17 octobre 2025, Amiens

Conférence sur « Alimentation durable et gaspillage alimentaire. Comprendre les outils et engager mon territoire », organisée par l'ADEME (places limitées)

<https://rencontres.territoiresentransitions.fr/rencontres/alimentation-durable-et-gaspillage-alimentaire---comprendre-les-outils-et-engager-mon-territoire/session-16-10-2025-hauts-de-france>

- 18-26 octobre 2025, Lyon

Festival de l'alimentation, organisé par la métropole du Grand Lyon

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/culture-sports/20250409_aap_ppt-festival-alimentation-2025.pdf

- 23 octobre 2025, Montpellier

Colloque de la chaire Eau, agriculture et changement climatique

<https://fondation-institut-agro.fr/event/nouveau-colloque-de-la-chaire-eacc/>

- 28-29 octobre 2025, Paris

Forum technique des villes nourricières, organisé par l'association française de l'agriculture urbaine (AFAUP)

<https://www.afaup.org/forum-technique/>

- 12-14 novembre 2025, Nantes

Colloque « Graines 2025 », organisé par l'INRAE

<https://www.inrae.fr/evenements/colloque-graines-2025>

- 18 novembre 2025, Le Luc

Rencontres de la viticulture durable 2025, organisées par la chambre d'agriculture d'Occitanie

<https://occitanie.chambres-agriculture.fr/agenda/detail-de-lagenda/rencontres-de-la-viticulture-durable-2025>